

Communiqué de presse, janvier 2022

CNPP et le CDSE signent un partenariat

Depuis plus de 10 ans, CNPP et le CDSE ont construit des liens étroits et ont souhaité donner une nouvelle dynamique à leur collaboration à travers une convention de partenariat.

Ce partenariat a pour ambition de renforcer les échanges de connaissances, le partage d'expériences ou l'élaboration d'outils et méthodologies qui contribuent à la sécurité-sûreté dans les entreprises. Outre la mise à disposition d'une veille réglementaire, le partage de connaissance passera par des webinaires, réunions thématiques, collaborations aux colloques du CDSE et par la reconnaissance et le référencement de la formation managériale de CNPP.

Reconnaissance de la formation managériale CNPP

C'est dans le cadre de cette convention que le CDSE reconnaît le niveau de qualité de la formation de CNPP « Manager des risques sûreté et malveillance » (Titre RNCP n°35599 de niveau 7) en le référençant sur son site internet.

Cette certification professionnelle est l'aboutissement d'un parcours valorisant l'expérience professionnelle des stagiaires et se déroulant au travers de cycles de formation successifs :

Le Cycle Technique Lutte contre la malveillance :

- Concevoir et gérer la sûreté d'un site privé ou public au regard des problématiques identifiées
- Evaluer et mettre en application les dispositifs techniques et organisationnels de la sûreté

Le Cycle Supérieur Lutte contre la malveillance :

- Réaliser l'analyse systémique d'un établissement
- Réaliser une analyse de risques et de vulnérabilités en matière de sûreté et de prévention d'actes de malveillance
- Déployer et exécuter un système de management de sûreté et de prévention d'actes malveillance
- Gérer les situations de crise et préparer un plan de continuité d'activité intégrant la sûreté

Cette formation permet également une reconnaissance des compétences au niveau européen pour les stagiaires répondant aux prérequis définis par la CFPA Europe.

Un évènement annuel commun

Dans le cadre de ce partenariat, CNPP et Face au risque et le CDSE s'engagent à organiser un évènement annuel commun pour créer un lieu d'échanges entre professionnels et experts et réaliser des actions de prévention et de communication sur des sujets liés à la sûreté malveillance au sein des entreprises.

A propos de CNPP :

Akteur international de référence en prévention et maîtrise des risques, CNPP intervient dans les domaines de la sécurité incendie & explosion, sûreté & malveillance, cybersécurité, atteintes à l'environnement, risques professionnels.

Nous accompagnons nos clients avec une offre globale et diversifiée en conseil et assistance technique, étude et expérimentation, formation, essais de conformité, certification et édition & presse.

A proximité de Paris, notre site de 240 ha unique en Europe rassemble plus de 380 collaborateurs autour de laboratoires, structures pédagogiques ainsi que des zones d'exercices et d'essais.

CNPP, c'est 10 implantations en France et à l'étranger : 8 délégations régionales (Douai, Aix-en-Provence, Lyon, Mulhouse, Nantes, Paris, Toulouse, Vernon), 2 filiales (Maroc, Océan Indien) et un réseau de partenaires à l'international et l'Outre-Mer.

Contact presse : Anne-Karine BIGOT • anne-karine.bigot@cnpp.com

A propos de CDSE :

Le Club des Directeurs de Sécurité et de sûreté des Entreprises est une association qui vise à fédérer les expériences des professionnels de la sécurité et de la sûreté au sein des entreprises. Il rassemble des entreprises privées et publiques représentées au sein du club par leur directeur de la sécurité ou de la sûreté (ou fonctions équivalentes ayant d'autres dénominations : risk manager, directeur des risques, secrétaire général...).

Contact presse : Marc-Antoine BINDLER • marc-antoine.bindler@cdse.fr



Sébastien Samuëli (Directeur des relations publiques),
Guillaume Savornin (Directeur Général de CNPP),
Stéphane Volant (Président du CDSE), Anne Girond
(Directrice Générale du CDSE).